

ON S'ABONNE :

A Lyon, au bureau du journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2°.

A PARIS, à la Librairie-Corresp. de P. Justin, place de la Bourse,

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

LYON, 9 juillet.



Le *Courrier de Lyon* disait hier que les insurgés d'avril, malgré la générosité de leur conduite pendant le combat, n'en étaient pas moins des assassins, parce qu'ils s'étaient révoltés contre le droit. Mais qu'est-ce que le droit, dans une insurrection ? Le *Courrier de Lyon* ne l'explique pas. Il serait bon de s'entendre sur ce point, cependant ; car il ne suffit pas de crier aux prisonniers du Luxembourg : Vous avez combattu contre le droit, par conséquent vous êtes des assassins ; il faut encore qu'on puisse comprendre le sens et la portée de ce mot : le droit.

Lorsque la généreuse population combattit à coups de fusil et de pavés les ordonnances de juillet, de quel côté se trouvait le droit ? La royauté légitime prétendait l'avoir pour elle ; cela l'a-t-il empêché d'être vaincue et chassée aux applaudissements du pays ! — Nous prévoyons la réponse du *Courrier de Lyon* : Les ordonnances de juillet, dira-t-il, violaient la charte ; or, la charte c'était le droit du pays ; en repoussant les ordonnances de juillet, on combattait dès lors pour la charte, c'est-à-dire pour le droit. Fort bien. Mais toutes les insurrections ne naissent pas d'une cause semblable.

Louis XVI, par exemple, n'avait pas violé la constitution, en 1789, car il n'existait pas de constitution à cette époque : en faut-il conclure que la révolution de 1789 est illégitime, et que les vainqueurs de la Bastille sont des assassins ? Alors pourquoi les décorer, et leur accorder des pensions ? Prenons d'autres exemples : Berton, qui s'insurgea contre la restauration, avant les ordonnances de juillet, était-ce un assassin aux yeux du *Courrier de Lyon* ? Riégo, Quiroga, tous les généraux et officiers qui, en 1820, se révoltèrent dans l'île de Léon, contre Ferdinand VII, le *Courrier* prétendra-t-il aussi qu'ils combattaient contre le droit, et que par conséquent ils méritent le nom d'assassins ? Allons plus loin encore. En 1832, la cour de cassation a décidé que la mise en état de siège de Paris et l'érection de conseils de guerre pour juger les insurgés, et même des écrivains coupables seulement de délits de presse, constituaient une violation de la charte. Si à cette époque une insurrection eût éclaté, et que les insurgés se fussent autorisés de l'arrêt de la cour de cassation pour renverser le trône de Louis-Philippe, auraient-ils pu invoquer le droit ? en un mot, qu'est-ce que le droit ? qu'entend par là le *Courrier de Lyon* ? Nous espérons qu'il voudra bien répondre à nos questions.

M. Joseph Beuf, rédacteur de la *Sentinelles Nationale* et du *Furet de Lyon*, auteur de plusieurs pamphlets politiques pleins d'énergie et de talent, a été écroué aujourd'hui sous les verrous de Perrache. Il s'était depuis trois ans soustrait à la prison qui s'ouvre devant lui pour cinq ans. C'est le premier de ses pamphlets qui a motivé contre lui cette peine exorbitante, résultat de trois condamnations successives pour le même délit, (atteinte aux droits que le roi tient du vœu de la nation) :

Une condamnation de trois ans d'emprisonnement et de 2,500 fr. d'amende ;

Une autre de six mois de prison et de 1,500 fr. d'amende, pour le prononcé de sa défense, rendue séance tenante par la cour jugeant sans l'assistance du jury ;

Une troisième condamnation par défaut à dix huit mois de prison et 1,500 fr. d'amende (en date du 4 septembre 1832) pour avoir publié cette défense.

M. Beuf a été arrêté à Paris le 8 juin, il y a juste un mois. Il espère obtenir de l'humanité et de la justice des administrateurs des prisons de Lyon, un délai de trois ou quatre mois, afin de rétablir dans un séjour salubre sa santé ruinée par trois ans d'exil ou plutôt de misère, avant d'aller rejoindre à Clairvaux les Trélat, les Rixin et tant d'autres martyrs de la cause républicaine.

On lit dans le National :

Si l'on ne veut pas que tout ce qui se passe à la cour des paires conclue contre les juridictions politiques et contre l'institution d'une seconde chambre, il faut tout au moins que ces scènes concluent contre le procès d'avril. C'est toujours à cela qu'il en faut revenir. Le procès d'avril était impossible moralement aussi bien que matériellement.

On a excusé toutes les horreurs de la répression militaire à Lyon, en disant que c'était la guerre ; on a invoqué, en faveur des généraux, toutes les nécessités de situation qui naissent pour eux de la guerre ordinaire.

Et en effet, il y a eu guerre à Lyon, guerre ordinaire, ou guerre civile, ou toutes les deux à la fois.

Si c'est la guerre ordinaire, la guerre est un appel à la force, là où les hommes ne s'entendent plus et reconnaissent qu'il n'y a de juge entre eux que la force : quand la force a décidé, elle a jugé ; il n'y a plus rien à juger après elle ; jamais on n'a vu le vainqueur mettre ses prisonniers en jugement.

Si c'est la guerre civile, il y a encore appel à la force, et quand la force a prononcé, si c'est en faveur du pouvoir, le pouvoir n'a rien à juger, ou bien, s'il eût été vaincu, on aurait pu le juger aussi. Et en vertu de quel droit ? Du droit du plus fort. Or, en guerre civile, le plus fort pardonne s'il est réellement et irrévocablement le plus fort. Le vainqueur qui ne compte pas sur la durée de ses avantages peut se regarder comme toujours en guerre, et croire qu'il est de son intérêt de détruire ceux qu'il a désarmés ; mais alors il ne juge pas ; il faut qu'il ait le courage d'appeler les choses par leur nom. Qu'il proscrive et tue, il le peut ; mais juger, cela n'appartient qu'à la société quand elle est calme.

Pourquoi n'a-t-on pas mis en jugement, après la révolution de juillet, tous les employés du gouvernement qui, depuis le 7 août 1829, avaient préparé le coup d'état, et tous les soldats de la garde royale et de la troupe de ligne qui avaient versé le sang français pour soutenir le coup d'état ? Pourquoi n'a-t-on pas fait passer par des conseils de guerre tous les militaires qui avaient donné dans cette insurrection contre la charte, et entr'autres, par exemple, M. Robaut de Fleury, qui a pris sur les Lyonnais une si belle revanche ?

C'est que le vainqueur était bien réellement vainqueur, et ne se disait pas : tous ceux que nous épargnerons aujourd'hui nous renverseront peut-être demain. Jamais victoire n'a été plus complète que celle de juillet, jamais triomphe populaire n'a été suivi d'un sentiment de confiance aussi déterminé, aussi profond, dans

les causes qui avaient procuré la victoire et qui devaient la maintenir.

Aussi n'est-il venu à l'idée de personne d'entasser dans les prisons les hommes que le hasard et leur situation avaient armés contre les libertés nationales ; on leur a tendu la main, on a fraternisé avec eux, on leur a conservé leurs grades ; on a compté et payé leurs services de la restauration ; on a cru que le plus grand nombre avaient été victimes des terribles lois de la discipline, qu'ils avaient fait feu à regret contre leurs concitoyens ; on s'est contenté en un mot de les avoir vaincus, et puis on a voulu et su les conquérir par des traitements généreux. La révolution de juillet pouvait ces choses ; elle était vraiment un fait victorieux et à jamais incontestable, aussi n'a-t-elle pas eu de procès-monstre.

Les accusés d'avril peuvent dire à MM. les membres de la cour des paires :

« Vous n'êtes pas des juges car vous riez ou vous murmurez selon les paroles des accusés ; jamais des juges et des jurés ne se permettraient pareil oubli de leurs devoirs.

» Vous n'êtes pas des juges, car vous entrez journellement dans le palais de votre roi, pour lui adresser des hommages pendant le procès dont la solution vous est confiée. Si des juges et des jurés agissaient de même, il y aurait scandale public et réprobation générale. »

— C'est bien mal défendre un gouvernement que de dire qu'il est obligé de se conduire, en pleine paix, au sein d'une ville florissante et laborieuse, comme en pays ennemi et au milieu d'une guerre engagée, et cela pour arrêter le mal à sa naissance, pour empêcher qu'un désordre ne grandisse et ne devienne une révolution.

En effet, une révolution est un grand acte de justice nationale, qui ne s'accomplit jamais que lorsque l'immense majorité des habitants d'un pays est disposée à l'appuyer ouvertement ou secrètement.

Prétendre qu'on a dû déployer contre un simple tumulte populaire le même nombre de canons et de baïonnettes, les mêmes moyens de destruction et de terreur que contre une insurrection générale, c'est avouer que le tumulte populaire serait devenu une grande insurrection, et cette insurrection une révolution, si on ne se fût pas porté tout d'abord, comme à la guerre, avec toutes ses forces, contre le premier rassemblement ennemi ; c'est avouer enfin qu'on a contre soi toutes les causes morales qui peuvent déterminer une révolution, et qu'on ne fait équilibre à ces causes morales que par la supériorité des forces matérielles organisées qu'on peut leur opposer sur tous les points où les mécontentements se manifestent.

Un gouvernement qui avoue de telles choses proclame, par cela même, qu'il est condamné par l'opinion générale, et il n'a plus droit de dire, avec M. Pasquier, que tous les malheurs de la guerre civile doivent retomber sur les insurrections partielles ; car toutes les insurrections partielles sont son ouvrage ; il est la cause générale et dominante de tout ce qui résulte des répugnances ou des résistances qu'il rencontre dans sa marche. (Idem.)

Il paraît que la nouvelle de la mort du duc de Bordeaux, arrivée hier à Lyon, s'était également répandue à Paris. Voici les détails que nous transmet à ce sujet notre correspondant :

FEUILLETON.

THÉÂTRE DU GYMNASÉ.

Représentation au bénéfice de Danguin.

LE ROI DE PRUSSE. — LA NONNE SANGLANTE. — UN PONT NEUF. —

ÉMILE TAIGNY. — VIRGINIE DÉJAZET.

Le Gymnase est mal nommé ; s'il s'agissait de le rebaptiser aujourd'hui, je proposerais de l'appeler THÉÂTRE DE MARQUETERIE ; si Arlequin n'avait pas vieilli, je voudrais mettre sa statue sur le balcon extérieur du théâtre, je le ferais peindre aux deux côtés de la porte d'entrée. En effet, nulle scène en France ne puise à des sources si diverses, et ne dévore tant de pièces. Depuis le drame aux émotions puissantes, jusqu'aux plus sottes bambochades, en passant par le vaudeville gentil et mignon ; depuis la Porte-St-Martin jusqu'au Palais-Royal, en passant par les Variétés et le théâtre de Scribe, notre Gymnase a traîné sur ses planches tout ce que Paris a fait éclore :

Oh ! combien j'en ai vu mourir !...

Il nous a fait parcourir tous les coins du monde ; où ne nous a-t-il pas menés, bon Dieu !... Depuis Moscou jusqu'à Madrid, depuis Rivoli jusqu'à Ste-Hélène. L'autre jour, dans une seule soirée, nous avons vu la Flandre, l'Angleterre et l'île d'Amour à la Courtille. Hier, nous sommes allés de Rome en Allemagne ; puis à Paris, puis en Prusse ; tout cela dans une soirée ; il n'y a pas de machine à vapeur qui puisse être comparée au Gymnase !

La *Nonne Sanglante* ; nous voilà tout-à-fait revenus au vieux mélodrame du bon temps, alors que brillait ensemble Pixérécourt et Tautin, le grand Tautin, et que Mad. Radcliffe avait le double privilège de faire frémir et pleurer les lecteurs de romans, et de fournir aux mélodramaturges, qui n'étaient ni plus ni moins pillards qu'aujourd'hui, une ample matière à leurs pièces.

Conrad de Waldorf, le jeune, le beau Conrad qui s'ennuie de vivre, quoiqu'il soit riche, bien portant, et qu'il ait une belle

maîtresse, conduit celle-ci aux catacombes de Rome, et après lui avoir reproché une infidélité qu'elle n'a pas faite, et sans vouloir l'entendre, la condamne à mourir de faim dans cet inextricable labyrinthe ; puis change d'avis et, pour la sauver, s'élance au milieu de cent chemins perdus où il cherche une issue ; un éboulement arrive exprès et le sépare de sa maîtresse. Cela est absurde et ridicule, mais la scène qui suit est belle. Stella de Cellani, ou Marie de Rudens, comme vous voudrez, car elle a deux noms, Stella donc attend la mort, son flambeau va finir, elle lui jette une lettre... son voile... ; il s'éteint... Mais une lumière pointe dans le fond... elle est sauvée...

Le commencement du second acte est pris tout entier dans *Notre-Dame de Paris*, de Victor Hugo. Ici Gringoire, là Daniel ; ici des truands, là des bohémiens, voilà toute la différence ; il n'y a pas jusqu'à la cruche qui ne se casse absolument de même, et en autant de morceaux. Sur cette scène de bohémiens arrive Conrad qui n'est pas assez bête pour être mort sous les décombres, pas assez sot pour garder toujours la même maîtresse, et qui se rend au couvent d'Aarau pour chercher sa nouvelle fiancée. Il est suivi d'un diable, d'un lutin, d'un gnomme, de Cagliostro enfin... le jeune, le brillant Cagliostro, qui a lié son sort à celui de Conrad, qui s'est voué à lui par la plus inconcevable absurdité... ; qui, sur la foi de son nom, a été mandé au couvent pour donner un breuvage soporifique à la mère abbesse. Cagliostro donne son manteau, son masque, son nom, puis le rosaire qu'il doit lui servir de passeport à Conrad qui court vers le couvent. Je n'ai pas trop compris pourquoi les bohémiens qui lui en veulent ne l'arrêtent pas là ; mais qui peut pénétrer assez avant dans la pensée humaine !

Dans un oratoire orné de peintures, une femme vêtue de blanc est agenouillée sur un prie-dieu vêtu de rouge... une femme qui a quitté Venise et ses palais, sa gondole sur les flots de l'Adriatique, ses jardins embaumés où il fait si bon errer la nuit... une femme qui n'a donné à Dieu que son nom et son habit, qui a gardé son cœur pour son amant, et n'a même pas pensé à l'aller trouver,

elle, italienne, qui brûle d'amour... elle qui le fait épier, qui nourrit sa pensée de son souvenir, qui la nuit, dans ses rêves, le revoit à ses côtés, comme autrefois... elle n'a même pas eu l'idée de lui écrire, et lui il ignore ce qu'elle est devenue... Tout dans ce drame est plein d'absurdité et de beauté ; mais ce qui m'a frappé c'est que c'est toujours l'absurde qui amène le beau : Chodruc-Duclos conduisant par la main une jeune et belle fiancée de seize ans. La fiancée de Conrad est enfermée dans le couvent sans qu'on puisse deviner ni comment elle y est venue, ni pourquoi on l'y retient malgré elle, puisqu'elle n'a pas encore pris le voile ; elle vient dans une jolie scène dire ses chagrins et avouer son amour à l'italienne, qui aime et qui comprend... ; mais quand elle apprend que Mathilde est aimée de Conrad, oh ! alors sa tête s'exalte, elle retrouve son énergie et sa fureur ; un homme arrive bientôt au milieu du saint troupeau ; sa voix émeut la religieuse, sa voix rappelle Cellani et les Catacombes... Marie lui arrache son masque, et voilà en présence deux amans, l'un plein de passion et de flamme, l'autre injuste, oublieux et plein d'ironie ; de là, jusqu'au moment où, pour sauver Mathilde, Conrad poignarde Marie, la scène est fort belle et l'intérêt est puissant. Trois mois passent sur le coup de poignard, et les ruines d'Aarau, qui a brûlé le jour même où Marie a été assassinée. Voilà que Conrad va épouser sa Mathilde. Il est au bal chez le comte de Sarnen son futur beau-père, quand Marie lui apparaît masquée ; c'est elle qui rappelle alors Venise, et c'est Conrad qui lui arrache son masque et qui a peur... car il la croyait morte... Un homme le raille sur sa peur, et cet homme reçoit un sanglant affront... Ils se battent demain.

Là, dans les ruines du couvent qui va servir de champ de bataille aux deux champions, les Truands de Bohême ont planté leurs bâtons et ont suspendu leur marmite ; ils attendent leur proie, car ils savent le duel ; les Truands ne savent-ils pas tout ? En effet, Conrad et Cagliostro, son témoin, arrivent au rendez-vous ; désarmés, ils vont mourir quand la soif de l'or qui dévore les fils d'Egypte vient leur donner une espérance de salut ; il ne

pondant. Il y a tout lieu de croire que c'est encore là une de ces manœuvres de bourse, si familières aux loups-cerviers qui exploitent la confiance trop crédule des joueurs à la hausse ou à la baisse.

« Une nouvelle assez inattendue a été jetée cet après-midi dans l'oreille des spéculateurs ordinairement bien informés. Le duc de Bordeaux est mort. Je n'ai pu m'assurer de la vérité de ce bruit qui est tenu assez secret. Je sais que des lettres du Nord du 24 annoncent qu'à cette date le jeune Henri V était bien portant, ou que du moins il n'était pas en danger de mort. Mais une dépêche télégraphique peut avoir donné des nouvelles d'une date beaucoup plus récente, et la hausse remarquable des fonds à la bourse d'aujourd'hui, fait croire qu'en effet quelque nouvelle importante a été reçue. »

Notre correspondant de Paris nous transmet les détails suivants sur la découverte de la grande conspiration républicaine dont nous avons parlé hier. En les lisant, nos lecteurs pourront juger combien le génie de la police est peu fécond, car c'est tout simplement d'une répétition du fameux coup de pistolet qu'il s'agissait. Décidément M. Gisquet baisse; il en est réduit à se copier lui-même.

« Voici quelques éclaircissements sur le danger imminent auquel la police a arraché la France ces jours derniers : » Il s'agit de la découverte d'un complot qui avait pour objet l'assassinat du roi, et dont les auteurs seraient quelques-uns des prévenus d'avril, contre lesquels la cour des pairs n'aurait pas, dans l'instruction préparatoire, trouvé des charges suffisantes.

« On voulait tenir cette affaire très secrète, car elle ne date point, comme je le croyais, d'avant-hier seulement; elle est vieille de quelques jours. Mais c'est hier seulement qu'on a remis à quelques ambassadeurs amis, des notes sur ce complot. L'ambassadeur d'Angleterre a expédié hier une dépêche relative à cet événement. »

Depuis cinq ans, le conseil municipal et la majorité des habitants de la commune de Ternay (Isère), réclament en vain de leur évêque le déplacement du desservant; la chambre des députés a renvoyé au ministre des cultes la pétition qui lui avait été adressée à ce sujet; ce fonctionnaire reconnaît la nécessité de ce déplacement, le préfet le demande, le sous-préfet le réclame, le prêtre avoue lui-même qu'il ne peut plus faire le bien dans sa paroisse, et l'évêque l'impose forcément aux habitants indignés.

On assure que depuis quelques jours, et à l'exemple de plusieurs paroisses, 95 propriétaires de Ternay vont demander un prêtre de l'église française; un notaire a déjà reçu l'acte par lequel ils s'engagent à fournir un logement et à donner un traitement de 1,800 fr., pendant dix ans, à leur nouveau curé. (Communiqué.)

Le bruit s'étant répandu que le choléra s'était manifesté à Beaucaire, M. le maire de cette ville a fait insérer l'avis suivant dans plusieurs journaux du midi :

AVIS.

Le maire de la ville de Beaucaire, instruit que des malveillants, dans la perfide intention, sans doute, de porter un préjudice notable au commerce, à l'occasion de la foire, répandent le bruit que plusieurs cas de choléra se sont manifestés dans cette ville et aux environs, atteste et certifie sous sa responsabilité, que ce fait est entièrement faux, et que jamais la santé publique n'a été dans un état plus satisfaisant, puisque les lits même de l'hospice des malades sont presque tous libres à ce jour; ainsi le présent est le garant de l'avenir, d'autant que la position topographique de Beaucaire sous les

rapports hygiéniques semble la défendre contre toute invasion de l'épidémie.

Signé TAVERNEL, maire.

Dans la séance du 1^{er} de ce mois, le président Pasquier a refusé d'entendre un témoin à décharge en disant : « Non, je n'entendrai pas des hommes qui viendraient ici calomnier le gouvernement. » C'est une impartialité renouvelée du fameux article de la loi des suspects : « La loi n'accorde de défenses qu'aux patriotes calomniés, et elle en refuse aux conspirateurs. »

M. Pasquier, comme la loi des suspects, déclare d'avance calomniés les accusés qui sont de son parti.

STATISTIQUE DES JOURNAUX QUOTIDIENS DE PARIS.

Au premier janvier 1835, il partait de Paris pour les départements 34,163 exemplaires des journaux fondés avant 1830. En juillet 1834, 35,677. —

— — 1833, 39,510. —
— — 1832, 47,614. —
— — 1831, 56,164. —
— — 1830, 41,042. —

La Gazette qui, en 1831, expédiait 10,160 exemplaires, est réduite aujourd'hui à 5,373; la Quotidienne a descendu de 4,449 à 2,930; le Journal des Débats de 7,904 à 5,444; le Constitutionnel de 13,606 à 6,319; le Temps de 6,338 à 4,316; le Journal du Commerce, de 1,423 à 768; le Messenger, de 1,675 à 393; le Courrier, de 4,551 à 3,583.

Le National, journal nouveau en 1831, avait alors en province 2,294 abonnés; en 1832, 2,465; en 1833, 2,686; en 1834, 2,912; en 1835, 2,674. (1)

Les journaux actuellement existants et fondés depuis 1830, sont : la France et le Réformateur, le Bon-Sens et le Réformateur, l'Impartial, le Moniteur du Commerce.

Le Moniteur, pendant ces cinq années, s'est tenu au nombre de 800; le Journal de Paris a expédié (gratuit compris) en 1831, 2,408; 1832, 3,185 (ministère Casimir Périer); 1833, 1,731; 1834, 1,183; 1835, 1,015.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Il nous arrive par voie extraordinaire des nouvelles d'Aranjuez du 29 et de Madrid du 30 juin. La mort de Zumalacarréguy était connue et elle a produit une vive sensation. On ne doutait plus de la levée du siège de Bilbao, mais il est évident qu'on ne se doutait pas que La Héra eût remplacé Valdès dans le commandement en chef, comme on l'a fait dire aux dépêches télégraphiques. On croit même qu'à la nouvelle de la démission de Valdès, il a été expédié, à la poursuite de Cordova qui se rendait dans le nord, un courrier chargé de l'inviter à prendre le commandement en chef par interim.

Mais ce commandement ne sera pas de longue durée. Voici la Gazette de Madrid du 29 juin qui contient ce qui suit :

« S. M. la reine régente ayant accepté la démission que lui a offerte le général don Geronimo Valdès de ses fonctions de commandant en chef des armées d'opération et de réserve, a nommé général en chef de l'armée du nord et vice-roi, gouverneur et capitaine-général de la Navarre, le lieutenant-général comte de Saarsfield, en égard à sa loyauté et à son dévouement éprouvé, sa vigueur pour la discipline et ses talents militaires. »

Une estafette a été expédiée à 11 heures du soir pour porter cette nouvelle au général.

Après avoir vu Valdès échouer une seconde fois dans ce commandement, on ne comprend pas comment la reine réclame une seconde fois aussi le secours de Saarsfield : sommes-nous donc destinés à voir recommencer le défilé des généraux qui ont successivement essayé de diriger cette guerre, et nous faudra-t-il revoir Rodil et Quesada ?

On avait à Madrid des nouvelles de Lisbonne du 23, apportant l'avis de la prochaine intervention de l'armée portugaise. On savait aussi que la légion étrangère allait passer au service de l'Es-

(1) Le maximum d'abonnés départementaux qu'ait eus la Tribune, est 978 en 1834; en janvier 1835, ce nombre était réduit, par l'apparition du Réformateur, à 439.

pagne, et sans dédaigner les volontaires attendus d'Angleterre, on comptait plus sur la légion d'Afrique composée d'hommes exercés et aguerris que sur des recrues auxquelles il faudra 3 mois d'exercice.

On ne paraît pas généralement satisfait à Madrid du rapport sur la presse, du ministre de l'intérieur, que nous avons fait connaître hier.

Disons toutefois qu'en attendant la loi sur la presse, les censeurs ont reçu ordre de se montrer plus indulgents.

On avait eu quelques inquiétudes sur la Catalogne; on n'en a plus.

Dans quinze jours la milice urbaine de la Catalogne sera divisée en colonnes: il y en aura de mobiles qui seront fortes de 200 hommes et d'autres fortes de 1500. Les premières poursuivront sans relâche les factieux. Nous croyons que si l'on suit ce plan les bandes qui ravagent la Catalogne seront bientôt détruites.

PROTESTATION CONTRE LES JURIDICTIONS EXCEPTIONNELLES. Souscription pour payer l'amende de 50,000 fr. imposée à neuf défenseurs des prévenus d'avril.

LISTE N° 16.

Collecteur : Marmet.

Bouvallet, 1 f. 50 c. Thurin, 25 c. Audin, 75 c. Grepos, 65 c. Carillon, 1 f. Henri, 50 c. Charpi, 50 c. Mlle Mélanie Jaquet, 50 c. Mlle Thérèse Jaquet, 50 c. Roget, 1 f. Tève, 50 c. Savoyet, 25 c. Niel qui n'a jamais été juste-milieu, 1 f. Morel, père, 1 f. Morel, républicain, 50 c. Brunet, républicain, 50 c. Fazy, ennemi des rois, 1 f. Bron, 50 c. Celliet, 50 c. Bernard, 50 c. Truchet, 25 c. Ambroise, 30 c. Bienco, 20 c. Gache 1 f. Chalet, 1 f. 50 c. Poca-chard, 50 c. Férand, 50 c. Bonnard, 50 c. Vachon, 50 c. Raymond, 2 f. Journaux, 1 f. 50 c. Jayet, 1 f. Rave, 1 f. Trillond, 1 f. Joudans, 50 c. Cauthier, 1 f. Charpière, 50 c. Delhorme, 1 f. Mlle Maurice, guéries de la royauté, 1 f. Riez, ennemi des tyrans, 50 c. Marmin, 1 f. Muriot cadet, républicain 50 c. Hatin, ennemi de la poire, 50 c. Une républicaine, 1 f. 50 c. Pelerin, 1 f. Hugonet, amant de la liberté, 50 c. Bacheuot, 50 c. Marmet, femme Bouillet, femme Martin, V. Bouillet, tous républicains, 2 f. Liarch, 1 f. Papous, 20 c. Bay, 25 c. Anonyme, 20 c. Union, 25 c. Un ennemi du pouvoir, 25 c. Ginod, ennemi de la tyrannie, 25 c. Un republ. 50 c. Total. — 40 f. 05 c.

LISTE N° 17.

Collecteur : M. Vêrat.

Vêrat, 50 cent. Chauvy, 50 c. Perraud, 50 c. Duchamp fils aîné, 50 c. Delillier, 50 c. Genod, 25 c. Duchamp cadet, 50 cent. Janard, 50 c. Demingnieux, 50 c. Meunier, 50 c. Roman, 25 c. Cornut, 50 c. Pomataud, 50 c. Vallin, 50 c. Roux 1 f. Daulbeaux, 1 fr. Remloy, 50 c. Roux, 1 f. 50 c. Blanc, 1 fr. Héraud, 50 c. Total, 42 fr. 10 cent.

LISTE N° 26.

Collecteur : Montpellier.

Montpellier, 3 f. M. J. Morel, 10 f. V. Poulat, 25 c. Thollon, 1 f. Deux ouvriers patriotes, 50 c. Blanchet, 5 f. R. G. P., républicain, 3 f. Un patriote, 25 c. Deux Montagnards, 50 cent. Carriat, bressan, 1 f. Corréard (Lucien), 25 c. Bellisar, 50 c. Un patriote, 50 c. Plantier (François), 2 f. Un ami du progrès, 5 f. Geirkains, républicain pacifique, 50 c. Total, 33 fr. 25 c.

LISTE N° 51.

Collecteur : Péaié.

Péaié, anti-philippiste, 1 f. Latelise, 1 f. Jacomard, tourneur, 50 c. Robin, républicain, 50 c. Maître, 1 f. 50 c. Senevat, tourneur, 1 f. Dervieux, républicain, 1 f. Chardounet, républicain, 50 c. Roger, le mayeux lyonnais 50 c. Finot, 15 c. Clavel cadet, 50 c. Clavel aîné 1 f. P. C. 2 f. Bontoux, républicain, 1 f. Jannaï, tourneur, 50 c. Plasse, républicain, 1 f. Un citoyen, 1 f. Bernard, républicain, 50 c. Fournier, 50 c. La veuve d'un républicain, 25 c. Minet, républicain, ennemi des rois, qui a fait 9 mois de prévention politique, 50 c. Gattier, intime ami de Louis-Philippe s'il en tourne, 50 c. Un citoyen, 25 c. Degrand 50 c. Le citoyen Rigolet 25 c. Femme Galaneis, 25 c. Rioudet, républicain, 25 c. Un ami de l'ordre, 50 c. Poiret, 3 f. Blanc, 50 c. Charton, 1 f. Montassu, 1 f. Jouve, 50 c. Terra, 50 c. Barret, 50 c. Un ami de la liberté, 25 c. Emculhade, 50 c. Strabet, ami de la liberté, 50 c. Delouille 95 c. Medosit, républicain, 50 c. Florentin, 50 c. Bleur, 50 c. Charderon, 50 c. Masele, 50 c. Total, 30 f. 45 c.

LISTE N° 27.

Collecteur : Monnier.

Philippe, mais non philippiste, 5 f. Un épicière, républicain, 5 f. Anonyme, échappé au massacre d'avril, 1 f. Boulot, 1 f. 50 c.

s'agit que de trouver dix mille florins dans cinq minutes, au bord du lac, ou dans les ruines, rien que cela. Ils n'en voient guère le moyen et ils vont bravement se jeter à l'eau; mais Marie veille sur eux, Marie que Conrad a voulu faire mourir dans les catacombes, Marie qu'il a poignardée dans son couvent; il y a des femmes qui ont le cœur bien tendre, et la vie bien dure. Marie qui sans doute porte toujours sous le bras de grands sacs pleins d'or, jette aux Bédouins leurs dix mille florins, comme vous jetiez une pièce de dix sous à un pauvre; mais ce n'est rien que cela, Conrad qui attend un homme à un rendez-vous d'honneur, plante son épée en terre et va se promener dans les ruines; bien lui en prend, car sa vie est menacée par Henry de Rudenz qui arrive empoisonné, je ne sais trop comment, par Marie à qui rien ne coûtera plus pour se conserver Conrad, à qui elle donne rendez-vous dans la chambre nuptiale, la nuit des noces. Triste rendez-vous auquel ils ne manquent ni l'un ni l'autre. Mathilde, la jeune, la belle Mathilde, fraîche épousée, émue de plaisir et de crainte, s'est évanouie dans le bal et oubliant la recommandation de Conrad, de ne pas venir dans la chambre nuptiale avant minuit, s'est jetée sur son lit; Conrad vient, non pas pour rejoindre sa jeune épouse, allons donc! la nuit des noces, on a bien autre chose à faire; il vient plein de Marie qu'il déteste parce qu'il la trouve partout... Oh! ceci est d'une grande moralité: A savoir que si une femme veut être aimée, il ne faut pas qu'elle se trouve ainsi, partout et toujours, sous les pas d'un homme. Profitez de la leçon, Mesdames. Conrad vient donc, et ouvre les rideaux; Marie! toujours Marie! elle lui jette son poignard, il le ramasse, et vient l'en frapper... Elle a disparu et c'est Mathilde qui meurt assassinée... Cette scène n'a pas produit le moindre effet, parce que Marie qui doit refermer les rideaux sur elle et disparaître sans qu'on s'en doute, a tiré les rideaux derrière elle, et a disparu aux yeux de tout le monde; scène manquée... Celle qui suit a vivement ému les spectateurs; Conrad irrité de la mort de Mathilde, force Marie à rester au milieu de l'incendie qu'elle a allumé, et il y meurt avec elle. Cette scène est belle, elle est admirable... et on l'a sifflée...

on l'a sifflée parce qu'on ne s'intéresse ni à Marie qui a voulu tuer Mathilde et qui a empoisonné son cousin; ni à Conrad, homme sans caractère, qui deux fois a voulu tuer sa maîtresse; on n'a pas le temps de s'intéresser à Mathilde qui ne paraît pas dans la moitié de la pièce et dont la situation mal exposée et mal comprise n'inspire ni crainte, ni pitié.

Adam a montré beaucoup de chaleur dans le rôle de Conrad qui ne demandait pas autre chose; une meilleure pièce et son succès eût été complet; M^{me} Faiyre a surtout bien joué la scène du couvent. Joigny tombe avec beaucoup d'adresse; il a produit beaucoup d'effet en mourant. Pardon si je me trompe, mais il m'a semblé que Gagliostro avait des bis de coton!... ah!... Je dois une mention particulière à une jeune actrice qui, pour la première fois, jouait ce qu'on appelle au théâtre un rôle de responsabilité, M^{lle} Augustine, qui a été très-bien dans sa scène avec Marie: c'était bien la jeune fille, belle et naïve, qui aime, qui est fière d'être aimée, qui repousse un voile qui lui pèse, et ne veut pas du cloître quand le monde lui tend les bras, quand l'amour sourit à sa jeunesse. Courage donc, M^{lle} Augustine; on devait quelques égards à vos premiers pas, et vous n'en avez pas eu besoin.

Le décor des catacombes est bien, mais la toile du fond est trop rapprochée; les squelette du cardinal Pétrucci doit être placé de manière à être vu, non pas de la moitié des spectateurs, mais à être vu à moitié par tous les spectateurs; la lumière qui vient rendre la vie à Stella doit venir du fond, et non pas de côté; il n'y a point d'effet; et puis il faut mettre un tapis sur les marches du lit de Mathilde, car nous sommes dans un château.

Le Roi de Prusse est une de ces pièces renouvelées d'il y a vingt ans, alors que ce vertueux roi de Prusse brillait au Vaudeville avec sa longue queue, son épaulement haut et sa poche pleine de tabac! bon temps! La pièce n'est ni moins bonne, ni moins mauvaise qu'alors. La dernière scène a été fort bien jouée par Danguin et Vizentini qui porte un nom fameux; et la pièce, malgré quelque lenteur, a complètement réussi. Cécilourt est toujours un acteur plein de naturel et qui fait toujours rire. J'éprouve un certain em-

barras à parler d'une actrice qui jouait dans cette pièce et qui m'a fait l'autre jour une scène, dans la coulisse, parce qu'un de mes confrères, de je ne sais quel journal, avait dit qu'elle était jolie. Tout étonné de la sortie, je me tins de lui dire: Mais vraiment, mademoiselle, vous êtes bien difficile! je connais des dames qui seraient charmées de voir ainsi leur éloge imprimé. — Oui, des dames, mais une actrice! dire que je suis jolie, et ne rien dire de plus, c'est une méchanceté! il me semble que c'est toujours la faute d'une actrice quand un journaliste ne peut répondre aux critiques que ces mots d'une légère compensation: Ah! bah! elle est bien jolie. Qu'elle tâche de mériter un autre éloge, et pour ma part je serai toujours disposé à lui rendre justice.

Un Pont neuf est une de ces pièces gaies, spirituelles, légères, bâties sur la pointe d'une aiguille et qui vont, qui vont, qui amusent, qui font rire et qu'on applaudit avec entraînement, lorsqu'elles sont jouées, comme l'était celle d'hier, par Danguin et M^{me} Legaigneur, par M^{me} Herliska si fine, si spirituelle, qui nous trompe, qui se trompe elle-même, je gage, et croit toujours parler vrai quand elle joue. Puis quand Emile Taigny vient y prendre son rôle, oh! alors c'est de l'enthousiasme! Emile Taigny, qui naît à peine, et qui est déjà un comédien profond, plein de vérité, de sensibilité, plein d'âme; Emile Taigny qui a eu le privilège de peupler le théâtre pendant ces jours d'une insupportable chaleur, qui nous quitte aujourd'hui et cède la place à Virginie Déjazet... Virginie! l'actrice des Célestins, dans les beaux jours de ce théâtre... Virginie avait alors dix-neuf ans, mes amis et moi nous en avions vingt; son nom imprimé sur l'affiche réveillera de singuliers souvenirs, je vous jure; Virginie la folle, l'insoucieuse fille, jetant son or aux haussiers pour sauver son amant et buvant à Sainte-Pélagie le vin de Champagne qu'elle a payé... Virginie, Frétilton, moins le mariage avec le simple soldat. Elle débâtera mardi, pour le plus tard, et il y aura foule.

En attendant le Grand-Théâtre prépare Gustave et la Juive pour cet hiver; puis il reprend aujourd'hui Robert le Diable. Courage donc, et bonne chance!

L. KAFFMANN.

Ferroussat, républicain, 50 c. Monier, patriote, 1 f. Collier, ennemi des rois, 1 f. Mlle Comte, qui n'a jamais cru aux reliques de Philippe, 50 c. Un des fils Frustel, ennemi de l'arbitraire, 1 f. C. H., ennemi du système actuel, 1 f. Bozolin, franc républicain, 20 c. Matelin, ennemi des rois, 50 c. Une veuve, 50 c. Gabriel, 50 c. Franco, 50 c. Rafin, 50 c. Sinot, 50 c. Salibon, 50 c. Drevet, 50 c. Péclet, 1 f. Duperré, 1 f. Perrot, ami de la justice, 1 f. Masiotte, 50 c. Poussourel, 1 f.
Total, 22 f. 70 c.

AVIS.

Le 28 juin dernier, une valise, un chapeau et le passeport d'un sieur Antoine Collomb, ont été trouvés sur les bords du Rhône, à Trigny, ce qui fait présumer que le propriétaire de ces objets s'est noyé.

Signalement.

Né et domicilié à Ornou (Isère); âgé de 34 ans, taille d'un mètre 62 cent. (5 pieds), cheveux et sourcils châtain, front découvert, yeux roux, nez épâté, bouche moyenne, menton à fossette, visage ovale. Il est légèrement marqué de petite vérole et a un signe à la joue droite.

— Le 4 juillet courant, on a retiré du Rhône, à Givors, le cadavre d'un homme inconnu.

Signalement.

Agé d'environ 45 ans, taille d'un mètre 70 cent. (5 pieds 3 p.), cheveux et sourcils bruns, front grand, nez aquilin, bouche moyenne, menton rond, visage ovale.

Vêtements: Habit et pantalon en drap bleu; chemise de calicot sans marque; cravatte noire et brodequins lacés. Le tout en mauvais état.

— Le 5, le cadavre d'un inconnu a été également retiré du Rhône, à Givors.

Signalement.

Agé de 35 à 40 ans; taille d'un mètre 79 centimètres (5 pieds 3 pouces), cheveux et sourcils bruns, front grand, nez un peu épâté, bouche petite, menton rond, visage rond.

Tatoué sur le bras droit de deux colombes supportant une couronne, d'un compas, d'un équerre, d'un ciseau et d'une boucharde, ce qui donne à croire que le défunt exerçait la profession de tailleur de pierres.

Vêtements: Veste de drap bleu en mauvais état; pantalon de toile grise, chemise de toile rouille, marquée J. F. Il était chaussé de souliers très forts.

— Jean-Baptiste Varichon est disparu depuis le 4 de ce mois, du domicile de son père, le sieur Antoine Varichon, journalier, à la Guillotière, rue de la Madeleine, n° 3. On présume qu'il s'est noyé en se baignant.

Signalement.

Agé de sept ans et demi, cheveux et sourcils blonds, yeux roux. Il a des taches de rousseur et des dents un peu écartées; ses oreilles sont percées, une seule est garnie d'un anneau.

Vêtements: Pantalon et gilet de velours vert, chemise de calicot sans marque.

En cas de renseignements, les adresser à la préfecture du Rhône, division de la police.

La deuxième année de la *Revue des Peintres* a commencé par la publication de la 13^e livraison qui se composait ainsi: *Le Détenue*, dessin à l'estompe, par M. TRAVIÈS, — *Souvenir mon-dain*, par M. GIRAUD, — *le Jardin du Sérail*, tableau de M. WACHSMUT, lithographié par M. JULIEN, — *Ninon et Ninette*, aquarelle de M. NARDIN, — *le Marché de Bacharah*, dans la Prusse-Rhénane, tableau exposé par M. RENOUX au salon de 1835, et copié par l'auteur lui-même pour la *Revue des Peintres*.

La 14^e livraison de cette intéressante collection vient de paraître, elle donne une aquarelle de M. DECAMPS, *le Singe Ménétrier*, — un dessin de M. MENUT-ALOPHE, *le Galérien*, — une lithographie de M. JALMES, *la Marée basse*, — une aquarelle de M. DAUMIER, *le Malade*, et un tableau de M. DAUVIN, exposé au dernier salon, *Vue prise aux Andelys*, lithographié par M. CHALLAMEL.

Anne de Boulen, par M. Cibot, tableau qui, à l'exposition de cette année, a été remarqué par tous les amateurs, paraîtra dans la 15^e livraison. Le soin de cette belle planche a été confié à l'un des premiers lithographes de la capitale, M. Julien, l'auteur des belles études adoptées par tous les professeurs modernes.

COUR DES PAIRS.

Correspondance particulière du CENSEUR.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 7 juillet.

A midi et demi les accusés sont introduits au nombre de 52.

A 1 h. moins 1/4 on annonce la cour.

M. Cauchy fait l'appel nominal.

L'absence de M. le comte Reille est constatée.

On appelle un premier témoin pour déposer dans l'affaire de Mollard-Lefèvre.

Sur sa demande, la parole est accordée à l'accusé qui dit que malgré l'indisposition qui le retenait au lit, il a dû vaincre son mal pour venir confirmer ce qu'il avait déjà déclaré, c'est-à-dire que le gouvernement avait excité et provoqué les événements de Lyon.

M. le président: Cela viendra dans les plaidoiries.

Mollard: Nommez une commission d'enquête. (Oh! oh!)

Si vous ne voulez pas m'écouter, permettez que je me retire. (Il se retire.)

On entend le témoin François Frézel, horloger, à Lyon.

Ce témoin dit qu'il connaît la plupart des accusés attachés à la Société des Droits de l'Homme, que lui-même étant membre de cette association, ou du moins l'ayant été, il ne croit devoir rien dire.

M. le président: Quel était le but de cette association?

R. Son but était de propager les principes républicains. (Mouvements en sens divers.)

Le témoin, après un commencement de déposition tout-à-fait insignifiant, vient à parler de l'agent Picot, auquel il prodigue de reste les épithètes qui n'ont pourtant pas manqué à ce provocateur depuis le commencement des débats.

La chambre ou plutôt la cour paraît impatientée de ces répétitions.

M. le président: Avez-vous pris part aux événements?

Le témoin: Il me semble que ce n'est pas à moi de vous le dire.

(M. le président se mord la lèvre inférieure.)

M^e Bousquet, avocat, prend la parole et s'attache à mettre les membres de la Société des Droits de l'Homme en dehors du complot; il condamne l'acharnement avec lequel le ministère public abandonne les faits généraux d'abord, et s'en empare ensuite subsidiairement.

M. Martin (du Nord) répond quelques mots en manière d'apologie pour l'impartialité de la procédure.

Un assez long débat s'engage à cet égard entre M^e Favre et le ministère public.

Le témoin, interrogé sur la conduite de Mercé qui doit bientôt paraître pour déposer, dit qu'il était un de ceux qui poussaient le plus à l'insurrection, disant qu'il ne se présenterait jamais un moment plus favorable. Le témoin Montagnon parle encore de Mercé, qui l'avait engagé à entrer au café avec lui, et qui là, lui parla en faveur de l'insurrection.

M. Chegaray au témoin: Vous faisiez partie de la société des Droits de l'Homme?

R. Oui, monsieur.

D. Avez-vous pris part à la délibération du mardi 8.

R. Oui.

D. Mais pourquoi avez-vous dit *non* dans votre premier interrogatoire?

R. Parce que je craignais de passer plus tard pour un dénonciateur. (Murmures sur les bancs de la cour.)

M. le président: Quelle confiance ajouter aux paroles du témoin?

M. Martin (du Nord) demande que le témoin soit mis sur le champ en état d'arrestation. Il ne peut, dit-il, laisser manquer impunément d'une manière aussi scandaleuse à la foi du serment.

M. le président donne lecture de l'article du Code invoqué à cet effet par M. Martin.

L'accusé Albert prononce quelques mots en faveur du témoin.

Le sieur Grillet, caporal de voltigeurs, déclare ne pas avoir connu les accusés avant les événements. Il a arrêté un nommé Mamy, auquel il a demandé pourquoi il se battait, ce à quoi le sieur Mamy a répondu qu'il n'en savait rien. (On rit.) La déposition est ou ne peut plus insignifiante.

Le témoin Laborde, soldat fait une déposition analogue.

Le témoin Ferrez, chef de bataillon de la garde nationale de Ste-Foy, dépose contre l'accusé Catin qui, dit-il, est venu au poste de la garde nationale demander qu'on livrât des armes aux insurgés, attendu qu'il fallait promptement en finir avec le gouvernement déjà méconnu à Paris.

Plusieurs autres témoins sont entendus sur les faits relatifs à la part prise dans les événements par la société des Droits de l'Homme.

L'accusé Baune lit pendant le cours de toutes ces dépositions, dont la plus importante est celle des témoins Demerlot et Ferret, qui déclarent que, le 11, une troupe d'hommes armés s'empara de la commune d'Oullins et prit de force les armes qui s'y trouvaient; que Catin, le chef de cette bande, leur a dépeint l'accusé Baune comme un homme très influent parmi les insurgés.

Le témoin Demerlot déclare notamment que les insurgés se sont présentés au nom de la société des Droits de l'Homme.

Le témoin Tournaux appuie ces dépositions.

Il parle d'une proclamation qui fut lue sur la place de Ste-Foy, par les insurgés, au nom de la population de Vaise et de la société des Droits de l'Homme, proclamation excitant à l'insurrection.

M. Parer, maire de Ste-Foy, dépose dans le même sens. Il se plaint du peu d'égards que les insurgés ont eu pour ses observations toutes pacifiques, en désarmant la garde nationale du pays.

Le témoin ne peut dire si les perturbateurs s'autorisaient du nom de la société des Droits de l'Homme.

Le témoin Gerberon: Sa femme étant malade, les insurgés vinrent dans sa cour; il leur fit poliment observer qu'ils faisaient beaucoup de bruit, vu la position de son épouse. Les insurgés lui répondirent: Qu'est une femme auprès de la république? (Rires.)

Le témoin Dervieu dit que les insurgés lui ont demandé des armes au nom de la société des Droits de l'Homme.

Le témoin Racine dit, comme Montagnon, que le sieur Mercé était un des agents qui poussaient le plus à la révolte. Il a appris que cet homme était un faiseur de dupes, un fripon, enfin, un instrument de police; que c'était lui aussi qui le premier avait placé un drapeau rouge sur une des barricades.

Parlant des principes de la Société des Droits de l'Homme, M. Racine dit qu'on y avait pour but principal la propagande, mais la propagande morale, et non celle à coups de fusil.

Interrogé par M. Chegaray, le témoin dit qu'il a fait partie de cette société, mais qu'il s'en est retiré avant les événements.

M. Chegaray: Mais j'ai sous les yeux une protestation dont vous êtes signataire et qui porte formellement que: Quoiqu'il advienne, la société des Droits de l'Homme continuerait de subsister.

Le témoin: L'intention de la société n'a jamais été de donner des suites sérieuses à cet acte.

M. Chegaray: Il faut donc alors considérer cette protestation comme une parade.

Le témoin: Je vous avoue que je l'ai toujours considérée comme cela. (Murmures sur les bancs de la cour.)

Le témoin déclare que Mercé était un homme taré, que, cependant, il avait gardé un reste de considération comme membre de la société.

M. Chegaray: Savez-vous s'il existait des rapports entre la société des Droits de l'Homme et celle des Mutuellistes?

Le témoin: Je n'en ai jamais eu connaissance?

D. N'avez-vous pas connu Gauthier?

Le témoin: Je l'ai connu comme limonadier, mais non comme membre des mutuellistes; d'abord il n'aurait pu faire de recensement dans mon arrondissement, puisque moi seul en étais chargé et que jamais je n'ai eu l'occasion de me faire remplacer.

Girard: Je demande qu'on entende M. Gauthier; il est impossible qu'il ait fait le recensement des mutuellistes, puisqu'il ne faisait pas partie de la société.

M. le président: Vous n'avez pas entendu la question; on a dit que Gauthier avait fait le recensement des membres de la société des Droits de l'Homme qui, en même temps, étaient mutuellistes.

Girard, en se rasseyant: C'est différent.

Le témoin Frandon déclare qu'il ne peut rien dire si on ne lui fait des questions.

M. le président: Vous faisiez partie de la société des Droits de l'Homme?

R. Oui, Monsieur, j'étais chef de section.

La déposition de ce témoin est, du reste, fort insignifiante. Il convient d'avoir signé la protestation, mais qu'il n'a jamais pensé qu'on dût la sanctionner les armes à la main.

M. le président: Qu'on fasse approcher le témoin Mercé. (Vif mouvement de curiosité.)

Le témoin déclare d'abord qu'il faisait partie de la société des Droits de l'Homme, mais qu'il n'a jamais été pour la prise d'armes, que du moment qu'il était sérieusement question d'une intervention armée, il n'a pas hésité à se retirer; que plus tard il a pu prendre part à l'insurrection, mais une part de paix et de conciliation. (Rires ironiques sur les bancs des accusés.)

Le témoin, sur une interpellation de M^e Favre, dit qu'il peut fournir les preuves les plus irrécusables de sa bonne conduite et des sentiments honnêtes qui l'ont toujours animé, comme particulier et comme membre de la société des Droits de l'Homme.

Une voix parmi les accusés: Il n'arrivera pas.

Mercé, sans trop se déconcerter, fait un long éloge de ses vertus privées et civiques.

Les accusés ont peine à retenir leurs murmures.

Nos lecteurs nous permettront de ne pas suivre M. Mercé dans le long certificat de bonnes vie et mœurs qu'il se donne à lui-même.

M^e Favre donne lecture d'un écrit signé Mercé, par lequel il demande à la police qu'on mette à sa disposition quelques agents qui puissent surveiller les réunions de la société des Droits de l'Homme, et en rendre ensuite un compte fidèle à qui de droit. (Mouvement.)

Un autre écrit est présenté par M^e Favre; il n'est pas signé, mais, dit l'avocat, il est évidemment de la même écriture que le précédent. Dans cet écrit, Mercé rend compte des notes qu'il a prises pour le bon motif, sur tels et tels individus ayant participé à l'insurrection.

On fait passer ces deux pièces sous les yeux de Mercé qui proteste contre l'inculpation de M^e Favre et dit qu'elles ne sont pas de sa main.

M. Martin (du Nord), vient en aide au trop calomnié Mercé. Il cherche en même temps à démontrer que la police n'est entrée pour rien dans l'insurrection. Il donne, en passant, un coup d'éponge à Picot.

Marigné demande la parole: Mercé, dit-il, est un agent provocateur, c'est lui qui a livré les deux frères Corréa; il me l'a dit lui-même, et voilà ses propres paroles lorsqu'il vint me voir au cabanon: *Je ne veux pas être arrêté pour d'autres.*

Ces paroles étaient pour les frères Corréa, qui ne furent saisis que sur la dénonciation de Mercé. Le 17 mai, deux personnes vinrent à la Conciergerie avec Mercé, ces deux personnes n'eurent pas plutôt passé le seuil que Mercé les quitta, et deux citoyens inoffensifs furent livrés au concierge qui les retint sous les verroux jusqu'à 10 heures du soir; et on voudrait faire croire que Mercé n'était pas un agent! (Murmures sur les bancs de la cour.) J'affirmerai, ajoute Marigné, que j'ai vu de mes propres yeux, Mercé posant un drapeau rouge sur une barricade.

Plusieurs accusés pressent de questions l'infortuné Mercé qui balbutie à chaque demande, une piteuse dénéiation.

Il est 4 heures 1/2.

PARIS, 7 juillet.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

On a fait courir ce matin deux bruits assez singuliers sur le condamné La Rozière. Suivant une version, il se serait évadé dans l'avant-dernière nuit; suivant une autre, il aurait mis fin à ses jours. Il est trop tard pour vérifier l'exactitude de l'un ou l'autre de ces bruits.

— Le *Moniteur* contient la loi relative à la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile, la loi qui ouvre un crédit extraordinaire pour secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile, et une ordonnance royale qui nomme les membres de la commission créée par la loi du 29 juin 1835, relative à la caisse de vétérance.

Ces membres sont: MM. de Bassano, Mounier et Malouet, pairs de France; Schonen, Parant et Fain, députés, Siméon, conseiller d'état, Lapreugne, auditeur au conseil d'état, de Verbois, directeur de la comptabilité de la liste civile, Godart Debuc, directeur des bâtimens de la liste civile, Munch, chef de bureau de l'administration de la liste civile, Nouton, chef de bureau du ministère des finances, et Brousse, ancien chef de bureau du contentieux de l'ancienne liste civile.

— ESPAGNE. — Par ordonnance de Louis-Philippe insérée

au *Moniteur* de ce jour, la sortie des armes de toute espèce, du plomb, du soufre, de la poudre, du salpêtre, des projectiles de guerre, des pierres à feu, des effets d'habillement et d'équipement militaires, ne pourra avoir lieu par la frontière de terre du département des Basses-Pyrénées qu'en vertu d'une autorisation du ministre de l'intérieur.

La sortie des grains et farines, des boissons, viandes, poissons salés et autres vivres de toute espèce, des chevaux et bestiaux, ainsi que des objets propres à la confection des effets d'habillement et d'équipement militaires, reste permise sur par tous les points de la même frontière dont les positions limitrophes sur le territoire espagnol sont occupées par les troupes de la reine Isabelle. Elle est interdite sur tous les autres points.

— Le général Saarsfield, qui vient d'être appelé par la reine-régente au commandement de l'armée du nord, est suisse. Sa capacité est reconnue. Il s'est distingué dans la guerre de l'indépendance. En 1823, il abandonna la cause constitutionnelle et passa aux Français. Il était alors sans commandement.

— La chambre des députés de Bade vient de voter, à la majorité de 40 voix contre 22, l'accession au système de douanes prussien.

On croit que cette accession entraînera celle de Nassau et de Francfort.

— Les nouvelles suivantes confirment ce que les journaux ont récemment rapporté de la fermentation politique qui règne en Russie et qui inquiète Nicolas.

On écrit de Lemberg (Galicie), 22 juin :

Notre police assure que les sociétés secrètes, fondées ou restaurées par Pestel, les Youschnewsky, les Mourawieff, etc., ne sont pas si radicalement extirpées qu'on le croyait depuis leur conspiration de 1826, puisque le directoire (Ayma) de l'Union du bien public existe, quoiqu'on n'ait encore pu le saisir. Ce qui semble du moins certain, c'est que la fameuse association des *Slavons réunis* s'est étendue au lieu de s'éteindre, qu'elle a des affiliés dans un grand nombre de corps de l'armée russe et des correspondances en Allemagne. Cette dernière circonstance a fait défendre aux universités de Wilna et de Dorpat, entre autres, d'avoir même des rapports scientifiques avec les universités allemandes, où les théories anti-despotiques se soutiennent toujours.

— La belle-sœur et les trois fils de don Carlos ont quitté Rotterdam le 3 juillet, se rendant à Mayence, à bord d'un bateau à vapeur.

— Des lettres d'Amsterdam, du 4 juillet, annoncent que, la veille, des troubles ont éclaté dans un des quartiers de cette ville, à l'occasion de ventes de mobilier pour non-paiement de l'impôt sur les habitations dont le loyer est inférieur à 80 florins. Le peuple s'est ameuté pour empêcher ces ventes, et la barrique où elles devaient avoir lieu a été incendiée pendant la nuit.

— M. Desvarenes, sous-préfet de Bayonne, est nommé sous-préfet de Libourne, en remplacement de M. Bellocq ; M. Bellocq, sous-préfet de Libourne, est nommé sous-préfet de Blaye, en remplacement de M. Normandie, appelé à d'autres fonctions.

— Le fait suivant a vivement piqué la curiosité de ceux qui en ont été témoins :

La malle anglaise de Douvres à Calais, aperçut, le 2 de ce mois, un bateau monté par cinq hommes et paraissant sortir de Boulogne ; il se dirigeait vers l'Angleterre dont il n'était plus qu'à deux lieues. A côté du pilote, se trouvait une dame élégamment mise et la tête couverte d'un voile noir. Ce bateau était poursuivi par un autre plus grand qui faisait force de rames pour l'atteindre.

On ignore quelle était cette dame mystérieuse et quel était le motif qui pouvait engager le second bateau à une poursuite aussi prompte.

— Notre correspondance de Cherbourg nous donne une nouvelle preuve de l'effet désastreux produit par ce système du gouvernement qui a pour but de faire de l'armée un peuple à part. Des rixes violentes ont eu lieu dans cette ville, entre les habitants et une partie de la garnison. L'autorité municipale a été obligée d'intervenir pour mettre fin à ces désordres.

— On écrit d'Anvers, en date du 5 juillet :

Pendant la bourse et vers la fin, j'ai vu lancer plusieurs *hirondelles*, retournant à Bruxelles avec des bulletins annonçant les variations du jour. Ce nouveau moyen de communication est encore beaucoup plus prompt que celui des pigeons.

— A peine y a-t-il un mois que les détachements du 40^e régiment de ligne ont mis la main à l'œuvre sur la route de Lorraine, et déjà le résultat obtenu donne la mesure de ce que l'on doit attendre de l'armée. Une situation exacte, dressée au 30 juin, a fait reconnaître que la masse des ouvrages exécutés en dix-huit jours par un effectif de 320 travailleurs, représente une valeur de 11,069 fr. 58 cent.

Les prix avaient été calculés de manière qu'un ouvrier robuste et actif pût gagner 1 fr. 50 cent. dans sa journée ; mais l'ardeur et l'énergie des soldats ont été portées à un si haut degré que toutes les prévisions ont été dépassées, et que le bénéfice net de chaque travailleur a été de 1 fr. 84 c.

Aujourd'hui, sur toute l'étendue de la ligne, les soldats divisés par escouade de 10 ou 12 hommes, travaillent avec une continuation de zèle remarquable. Une incroyable émulation anime tous ces petits ateliers. Dans quelques jours la route sera ouverte en terrassement sur 10,000 mètres de longueur.

— Le *Times* a publié, d'après la correspondance de Constantinople, un fait qui prend de l'importance au moment où l'on s'occupe sérieusement en Allemagne de la navigation sur le Danube. D'après le journal anglais, le gouvernement russe a pris possession militairement de la grande île que forment dans le Danube les branches de Siliua et de St-Georges.

Ainsi, toutes les embouchures de ce fleuve important sont placées sous le contrôle absolu et immédiat de la Russie. La libre navigation du Danube est, pour la monarchie autrichienne, une question de première importance ; tôt ou tard elle amènera un conflit entre ces deux grandes puissances.

LIBRAIRIE.

EN VENTE

Chez LAURENT, libraire, place St-Pierre, n° 1.

RÉCIT

DES CONFÉRENCES

Qui ont eu lieu en Octobre, Novembre et Décembre 1834, entre quelques Catholiques Romains et l'Auteur.

Par M. MONOD, pasteur de l'Eglise évangélique de Lyon.

Prix : 1 f. 25 c.

LA COMPASSION DE DIEU POUR LE CHRÉTIEN INCONVERTI.

Deux Sermons par A. MONOD.

Prix : 1 fr.

(1030)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1038) Le vendredi trente juillet mil huit cent trente-cinq, à dix heures du matin, sur le chemin d'Eyrieux, situé à la Guillotière, et dans la propriété de M. Verzier, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets saisis, consistant en tables, placards, poêle, chaises, commode, garde-manger, tonneaux vides, tous les accessoires servant à la fabrication du noir à fumer ; une petite construction en planches servant d'écurie ; une autre construction en planches servant de l'apinière ; une autre construction en pisé couverte et tuiles creuses, où se trouve un four, une charrette et un cheval, etc.

(1040) Le samedi onze juillet mil huit cent trente-cinq, à dix heures du matin, il sera procédé, sur la place Louis XVIII de Lyon, à la vente aux enchères d'effets mobiliers saisis, consistant en commodes, métier propre à la fabrication des étoffes de soie unies, rouet à cannettes, table à manger, chaises, rideaux d'alcove, batterie de cuisine, et autres objets.

PARCIENT.

VENTE AUX ENCHÈRES

De divers objets d'or et d'argent port du Temple, n° 42.

Aujourd'hui vendredi dix juillet, au domicile cidessus indiqué, il sera, par le ministère d'un commissaire-priseur, procédé à l'heure de dix du matin, à la vente aux enchères de divers objets, tels que montre à répétition et simple à boîte d'or pour homme et pour femme ; chaîne de col or ; couverts et tasse en argent, bijoux, etc.

Tous ces objets dépendent de la succession bénéficiaire du sieur Royeure, qui était cabaretier à Roche-Cardon.

ANNONCES DIVERSES.

(924 16) ADJUDICATION VOLONTAIRE, En l'étude de M^e Bonnet, notaire à St-Etienne (Loire), le mardi, 14 juillet 1835, 10 heures du matin.

1^o D'une concession de mines de houilles, dite de Chaney, située près de Saint-Etienne ; cette concession, l'une des plus riches du bassin par la qualité et l'abondance du charbon et du minerai de fer, est d'une contenance de 156 hectares ; elle avoisine les chemins de fer de la Loire et du Rhône. L'exploitation compte cinq puits en activité, dont trois par des machines à vapeur. Sa mise à prix est de 280,000 fr. 2^o Du château de Reveux, ses dépendances, et d'une grande prairie au dessous, où se trouve le principal champ d'exploitation. La mise à prix est de 60,000 fr.

S'adresser :

A Saint-Etienne, à M^e Bonnet, notaire ;
A Lyon, à M^e Garnier, avoué, rue St-Jean, n. 72.

(980 6) A VENDRE pour cessation de commerce. — Un fonds de café dans une belle position.

S'adresser à M. Dugueyt, notaire, place du Gouvernement.

(1014 4) A VENDRE. — Fonds de café et restaurant, situé à Serin.

S'adresser à MM. Vidier frères. On facilitera pour le paiement.

(1015 4) A VENDRE. — Fonds de café très achalandé et fraîchement décoré, avec tous les accessoires qui en dépendent, situé dans le quartier le plus fréquenté des Brotteaux. S'adresser, pour les renseignements, au bureau du journal.

(1039) A VENDRE. — Fonds de café bien achalandé et fraîchement décoré, avec tous les accessoires qui en dépendent, situé à Givors. On donnera toutes facilités pour le paiement.

S'adresser rue Port-Charlet, n° 26, au 1^{er}, à Lyon.

(1037) A LOUER. — Un fonds de boulangerie situé à Chaponost.

S'adresser à M. Fargère, qui occupe ledit fonds.

AVIS.

Les créanciers du sieur Chevalier, ex-notaire à Lyon, sont invités à passer chez M. Bernat, quai Monsieur, n° 120. (1033)

(132) Le sieur Christophe, pédicure, ci-devant rue du Boeuf, demeure maintenant rue Palais-Grillet, n° 1, au 2^e.

AVIS.

M. Lefort, coutelier, ci-devant rue St-Côme, n'ayant pas terminé la vente de ses marchandises en couteaux, ciseaux, rasoirs, etc. ; instrumens de chirurgie et pour vétérinaires, bandages, etc., continuera jusqu'à liquidation à vendre au dessous du cours tout ce qui lui reste, rue de la Palme, place St-Pierre, chez le papetier, au 1^{er}. (1022 4)

AVIS.

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs une nouvelle pommade contre les cors aux pieds, oignons, durillons, dont l'usage guérit promptement et infailliblement. Dépôts à Lyon, chez M. Clément, débitant de tabacs, rue St-Dominique, n° 15, et chez Moreau, parfumeur, place des Terreaux, n° 2. (892 20)

Une Médaille a été décernée à M. Billard.

MAUX DE DENTS.

La CRÉOSOTE-BILLARD guérit la carie des dents gâtées, elle enlève à l'instant la douleur la plus aiguë, et s'emploie sans aucun danger.

Prix : Deux francs le flacon avec l'instruction.

Au dépôt, chez MM. les pharmaciens Agneltant, place de la Préfecture, à Lyon ; Arduin, à Amplepuis ; Michel ; à Tarare ; Voituret à Villefranche. (1035)

PILULES NAPOLITAINES de M. Poisson, pharmacien, breveté du roi, rue du Roule, n. 11, à Paris.

Elles guérissent, en peu de jours et sans accident, les maladies secrètes, récentes et invétérées. Prix : 3 fr. la boîte ; deux ou trois suffisent pour la guérison. Chaque boîte, enveloppée de papier blanc, est revêtue de chaque côté du cachet de l'auteur dont le nom se trouve écrit en toutes lettres.

Le dépôt est à Lyon, chez M. Biérix et comp., pharmacien, rue Neuve, n. 12 ; à Tarare, chez M. Michel, rue de la pêcherie. (899 3)

AVIS INTÉRESSANT.

Le seul Dépôt à Lyon

DES

COSMÉTIQUES et SECRETS DE TOILETTE de la Maison MA, de Paris.

Place Bellecour, n. 9, au rez-de-Chaussée, côté des façades du Rhône.

Assortiment complet des articles suivants, si avantageusement connus par les fréquents éloges des principaux journaux de la capitale.

1^o Les eaux noires, brunes, blondes et châtaines, et es Pommades américaines dans lesquelles il suffit de tremper le peigne pour rendre de suite les cheveux et sourcils sans aucune préparation.

2^o La Pommade grecque, qui a la propriété d'arrêter immédiatement et prévenir la chute des cheveux, les empêcher de blanchir et les faire croître en peu de jours.

3^o La Crème et l'Eau de Turquie, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage, et blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

4^o L'Épilatoire du Sérail, qui fait tomber en dix minutes les poils du visage, sans laisser aucune trace.

5^o La Pâte Circassienne, qui blanchit et adoucit les mains à la minute.

6^o L'Eau Rose de la Cour, qui donne au teint un coloris frais et naturel : on peut se laver sans qu'il disparaisse.

7^o L'Eau des Chevaliers, qui blanchit les dents et parfume l'haleine.

Prix : six francs chaque article, dix francs pour deux.

On fait des envois dans les villes voisines. (Ecrire franco au dépôt à Lyon).

On trouve aussi audit dépôt les oreilles-cornets pour les personnes sourdes, et les biberons de nouvelle forme pour allaiter ses enfants. (941 2)

Spectacles du 10 juillet.

GRAND-THÉÂTRE.

Robert-le-Diable, opéra.

GYMNASE LYONNAIS.

La Frontière de Savoie, vaud. — Glenarvon, drame. — Anacharsis, vaud.

BOURSE DE LYON du 9 juillet 1834.

Cinq pour cent, au comptant, "
— fin courant, "
Trois pour cent, au comptant, "
— fin courant, 79 20

BOURSE DE PARIS du 7 juillet.

La hausse continue toujours et on ne sait plus où elle s'arrêtera, surtout si les fonds anglais arrivent en hausse par le courrier de demain. Les fonds espagnols et portugais suivent le mouvement ascendant des fonds français. Les spéculateurs regardent l'expédition de don Carlos comme tirant à sa fin, et quelques-uns font courir le bruit de la mort du duc de Bordeaux.

Cinq pour cent,	109f 20	109f 20	109f 20	109f 20
— fin courant,	109f 15	109f 35	109f 15	109f 35
Quatre pour cent,	"	"	"	"
Trois pour cent,	79f 35	79f 50	79f 35	79f 50
— fin courant,	79f 45	79f 50	79f 45	79f 50
Rentes de Naples,	97f 30	97f 30	97f 30	97f 30
— fin courant,	97f 45	97f 50	97f 45	97f 50
Rentes perpétuel,	41 1/2			
Emprunt cortès,	40			
Act. de la banque,	2010f			
Quatre canaux,	1220			
Caisse hypothec.,	655			
Emprunt d'Haïti,	390			



V. PENICAUD,
Rédacteur, l'un des Gérans.